Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le 12/05/2023
ID : 029-242900801-20230511-DP2023_005-AU

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N°DP2023_005

Objet	**Renouvellement des clôtures et portails - périmètre de captage et usines de production à HANVEC**	
Service	Service Commande Publique	Référent : Amélie BOULCH

Considérant la nécessité de procéder à une évaluation environnementale des modifications 1 et 2 du plan local d'urbanisme,

Considérant qu'une consultation de prestataires à été menée via la plateforme Mégalis,

Considérant que la date limite de remise des offres était fixée au 20 mars 2023 12h00 et qu'une offre à été reçue,

Vu l'analyse des offres,

Vu l'avis favorable de la commission achat en date du 2 mai 2023,

Le président de la Communauté d'agglomération du pays de Landerneau-Daoulas,

DECIDE

Article 1: d'attribuer la présente consultation à la société ID VERDE pour un montant de 39 221,26 € HT

Article 2 : la présente décision sera publiée, et transmise à monsieur le Préfet du Finistère, communiquée à monsieur le Trésorier de Landerneau et rendue exécutoire conformément aux articles L.2131-1 et L.5211-3 du code général des collectivités territoriales.

Article 3 : monsieur le directeur général des services et monsieur le Trésorier de Landerneau, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

Signé par : Patrick Leclerc
Date : 11/05/2023
Qualité :
Président-Maire